

07 oct 2014 -14:00

Accidents du travail : les nouvelles fiches sectorielles sont en ligne

Le Fonds des accidents du travail (FAT) a publié ses fiches sectorielles statistiques des accidents du travail survenus en 2012. Si la publication de ces fiches est quasi devenue une tradition au FAT, la formule a désormais changé.

Pour permettre entre autres aux entreprises, partenaires sociaux et conseillers en prévention de se faire une idée de l'ampleur et de l'évolution du risque d'accidents et de la nature et des causes des accidents graves dans les 29 grands secteurs d'activités, le FAT met à leur disposition des fiches synthétiques. Les données qu'elles contiennent concernent exclusivement les accidents sur le lieu de travail et sont essentiellement présentées sous forme de graphiques. Une fiche spécifique à l'ensemble du secteur privé est également disponible comme fiche de référence.

Le recto de la fiche présente l'évolution entre 2008 et 2012 du risque d'accident du travail dans le secteur d'activités au travers de plusieurs indicateurs, comme les taux de fréquence et de gravité et un nouvel indice : le nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire par 1000 équivalents temps plein.

Le verso est, quant à lui, consacré à l'analyse des accidents graves (accidents mortels ou réglés avec une incapacité permanente de travail) survenus en 2008. Si le règlement définitif d'un accident grave peut prendre plusieurs années, on estime que près de 90 % des accidents sont réglés dans les 5 ans. Ceci explique donc le laps de temps écoulé entre la survenance des accidents graves et la publication de l'analyse. Cette dernière est basée sur la gravité des accidents, l'âge de la victime et la taille de l'entreprise et détaille les principales causes d'accident selon l'âge de la victime et les accidents les plus fréquents selon leur gravité.

En publiant ces fiches de synthèse, le FAT remplit pleinement sa mission de prévention et fournit aux acteurs du secteur les clés leur permettant d'ajuster leur politique de prévention des accidents du travail.

Plus d'infos ?

Consultez les [fiches sectorielles 2012](#).

Contactez le service Banque de données du Fonds des accidents du travail au 02/506 84 74 ou via stats@faofat.fgov.be